

ANNEXE A LA DELIBERATION D'APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE VALESCOURT

ANALYSE DES AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de VALESCOURT a été notifié aux Personnes Publiques Associées, par courriel avec recommandé électronique, avant la mise à disposition du public et conformément aux articles L153-40, L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme.

La mise à disposition du dossier de modification simplifiée s'est déroulée en mairie de VALESCOURT du 06 septembre 2022 au 07 octobre 2022 aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Cette mise à disposition a été précédée de toutes les mesures de publicité réglementaires (avis de mise à disposition du dossier de modification simplifiée affiché en mairie, publication sur le site internet de la commune et avis dans la presse « L'Oise Agricole » et « Le Courrier Picard »).

L'ensemble des avis émis ont été analysés préalablement à la délibération d'approbation.

Avis reçus et remarques formulées	Analyse et réponse Commune de VALESCOURT
Courriel de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées Aucune observation considérant l'absence d'impact sur le territoire de la Communauté de Communes.	Ce courriel n'appelle aucune analyse ni réponse en retour.
Courrier de la Direction Départementale des Territoires - Délégation Territoriale Nord-Est Le projet n'appelle pas d'observation particulière hormis la possibilité de réaliser des piscines enterrées dans des zones soumises à des effets de nappe sub-affleurante aux articles 1 des zones urbaines « UA » et « UB ». Réserve exprimée sur ce point en raison d'une prise en compte insuffisante des risques de remontée de nappe.	L'avis de l'Etat est basé sur les anciennes cartes « Cartélie » qui ne sont plus disponibles et qui ne sont plus applicables. Au sein de l'Atlas des risques naturels majeurs de l'Oise (nouveau site de la DDT de l'Oise), le territoire de la commune de Valescourt est partiellement concerné par un risque de remontée de nappe. Il n'a pas été possible de déterminer l'aléa sur cette nouvelle carte. La commune de Valescourt n'a pas connu de remontée de nappe au sein de la majeure partie de la zone U. Il existe effectivement des risques à proximité du cours d'eau. Toutefois, devant les informations divergentes, les risques potentiels qui peuvent exister sur une partie du territoire et suivant l'avis de la DDT, la commune de Valescourt décide de maintenir l'interdiction des piscines enterrées au sein du règlement du PLU.